DÉPARTEMENT de la LOIRE-ATLANTIQUE

MAIRIE
DE
CHEIX-EN-RETZ
44640

Tél. 02 40 04 65 01
Fax 02 40 04 54 74
E-mail : accueil@cheixenretz.fr
www.cheixenretz.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHEIX EN RETZ

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un octobre, à 19 heures, Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc NORMAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13
Nombre de procurations : 0
Absents sans procuration : 2
Date de la convocation :15/10/2025
Date d'affichage :16/10/2025

Etaient présents : *Monsieur Luc NORMAND, Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Madame Valérie BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Madame Frédérique PIGREE, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Stéphane CHAULOUX, Madame Dorothée NICOLAS et Monsieur Ludovic GAUTIER.*
Etaient absents : *Monsieur José ORTEGA, Madame Delphine HARDY.*

Monsieur Ludovic GAUTIER a été nommé secrétaire de séance.

OBJET 6 : MODIFICATION DES STATUTS DE TE44

Considérant que dans le cadre de son projet de mandat, les élus du Comité syndical de TE44 ont souhaité mettre en œuvre des actions permettant, notamment, de renforcer la qualité des relations avec les collectivités tout en garantissant l'accès à un service public de l'énergie de qualité pour tous, au coût le plus juste.

Considérant que dans ce cadre, il est proposé de réviser les statuts actuels de TE44 dans l'objectif de :

- Clarifier le périmètre de chaque compétence du syndicat
- Intégrer les missions accessoires réalisées par les services de TE44 au bénéfice des collectivités adhérentes ou tiers intéressés, qui ont été développées au cours du mandat,
- Assurer la représentativité de chaque territoire au sein des assemblées délibérantes de TE44,

Considérant le projet de statuts modifiés joint en annexe dont les principales évolutions peuvent être définies comme suit :

1. Définition exhaustive du périmètre de chaque compétence et des missions complémentaires éventuelles réalisées par le syndicat en parallèle,
2. Création d'une compétence optionnelle « Système thermique locaux » à destination de l'ensemble des adhérents du syndicat, permettant de proposer un accompagnement complet des sujets liés à la chaleur renouvelable,
3. Evolution des modalités d'adhésion et de retrait par une collectivité à une compétence statutaire de TE44,
4. Diminution du nombre de représentants titulaires / suppléants par collectivité adhérente,
5. Abaissement du seuil de population permettant l'attribution d'un 2ème délégué pour un territoire au Comité syndical,

Considérant que la collectivité, adhérente au syndicat, dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification réalisée par TE44, en l'espèce le 30 septembre 2025, pour se prononcer sur les modifications envisagées, étant précisé que le silence de la présente assemblée délibérante vaudrait approbation tacite,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver les nouveaux statuts de TE44 et leurs annexes**

La présente délibération sera notifiée à M. le Président de TE44.

Extrait Certifié Conforme
Le 21/10/2025

Le Maire,
Luc NORMAND

Secrétaire de séance,
Ludovic GAUTIER

Accusé de réception en préfecture
044-214400392-20251021-CHEDE
Date de réception préfecture : 24/10/2025

MAIRIE DE CHEIX-EN-RETZ (44) (LOIRE-ATLANTIQUE)

Publié le : 23/10/2025 15:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Cheix-en-Retz
https://www.cheixenretz.fr/documents_administratifs/42790